



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 4 juillet 2017 à Kaysersberg Vignoble

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
 M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwih
 Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwih
 M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
 Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
 Mme Nathalie TANTET-LORANG, représentante de la commune de Katzenthal
 M. Pascal LOHR, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
 Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
 Mme Patricia BEXON, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
 M. Michel BLANCK, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
 Mme Myriam PARIS, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
 Mme Tiphaine BETTEMBOURG, représentante de Kaysersberg Vignoble
 Mme Catherine OLRV, représentante de la commune de Labaroche
 M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
 M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
 M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
 M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
 M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
 Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
 M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey

Absents représentés :

Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwih
Voix par procuration donnée à M. Patrick REINSTETTEL (Ammerschwih)
 M. Benoît KUSTER, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à M. Pascal LOHR (Kaysersberg Vignoble)
 M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Voix par procuration donnée à Mme Catherine OLRV (Labaroche)
 Mme Chantal OLRV, représentante de la commune d'Orbey
Voix par procuration donnée à Mme Rose-Blanche DUPONT (Orbey)
 Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey
Voix par procuration donnée à M. Rémi MAIRE (Orbey)

Absents excusés non représentés :

M. Gilbert MASSON, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie (démissionnaire)

Absents non excusés :**Invités présents :**

M. Dominique PERRET, Adjoint à la commune de Katzenthal
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
Mme Mathilde Roucoules, Chargée de mission CARDEC
M. Mathieu ISATELLE, Responsable « assainissement » de la CCVK
Mme Carine FELIX, Chargée de mission

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 27 juin 2017
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :

1. N°101/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°102/2017-AG : Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires des 1^{er} et 15 juin 2017

3. Administration Générale

3.1 **N°103/2017-AG** : Urbanisme - Engagement d'une procédure de déclaration de projet pour la réhabilitation de l'ancien centre médical SALEM et sa conversion en établissement hôtelier : mise en compatibilité du SCOT Montagne Vignoble et Ried et mise en compatibilité du POS de FRELAND

3.2 **N°104/2017-AG** : Transports - Navette des Crêtes : Validation de la participation de la CCVK et approbation de la convention de partenariat 2017

4. Finances

4.1 **N°105/2017-FI** : Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de la vallée de Kaysersberg

4.2 **N°106/2017-FI** : Décisions modificatives au budget « Administration Générale »

5. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

5.1 Création d'une régie d'avances et de recettes

6. Communications du Président

6.1 Démission d'une Conseillère Communautaire

6.2 Engagement d'un partenariat avec la Préfecture de Gifu au Japon

7. Informations et divers

7.1 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (cf. liste ci-dessus).

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°101/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

2. N°102/2017-AG : Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires des 1^{er} et 15 juin 2017 (Cf. annexes n°102 A et B)

Les comptes rendus ont été publiés sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :
<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les procès-verbaux des 1^{er} et 15 juin 2017, sans remarque ni observation.

3. Administration Générale

Avant de passer au point relatif à l'urbanisme, le Président met à l'honneur l'exposition qui se trouve dans la salle de réunion.

Il s'agit de panneaux présentant le rendu du travail de réflexion mené par des collégiens d'Orbey (classe de 6^{ème}) et de Kaysersberg (classe de 3^{ème}) en matière d'urbanisme. Ils ont été sollicités pour plancher sur une conception d'aménagement de 2 sites.

Le Président indique qu'il est ressorti de la restitution du travail que les « jeunes » veulent faire de notre vallée un lieu de bien-être, qu'ils ont abordé notamment des projets de circuits-courts, de déplacements doux, des espaces de loisirs et des espaces partagés, ceux-ci concordant en tout point avec le Projet de Territoire « Ma vallée en 2030 ».

Le Président cède ensuite la parole aux porteurs du projet de réhabilitation de l'ancien centre médical SALEM en hôtel de standing, pour une présentation de leur projet.

3.1 **N°103/2017-AG** : Urbanisme - Engagement d'une procédure de déclaration de projet pour la réhabilitation de l'ancien centre médical SALEM et sa conversion en établissement hôtelier : mise en compatibilité du SCOT Montagne Vignoble et Ried et mise en compatibilité du POS de FRELAND

L'ancien centre médical Salem, situé au lieu-dit Pierreuse Goutte, est classé au POS de Fréland en zone ND : zone naturelle protégée en raison de l'intérêt du site et des boisements.

Le centre de cure médicale, propriété de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM), a fermé définitivement ses portes en janvier 2011. Ainsi, depuis plus de 6 ans, le site est en friche : les 5 bâtiments d'une surface de plancher de plus de 6 200 m² sont vacants et inoccupés.

Depuis quelques mois, un projet de résorption de cette friche et de réhabilitation des bâtiments existants est actuellement à l'étude, après la vente de l'ensemble immobilier par l'UGECAM à des investisseurs privés.

Il s'agirait de la création sur le site, d'un établissement hôtelier de standing d'une cinquantaine de chambres, avec espace bien-être et spa, restaurant gastronomique et brasserie contemporaine. Une cinquantaine d'emplois directs fixes (sans compter les saisonniers et les emplois induits) seraient créés. Le projet intègre également le maintien des 14 logements existants, essentiellement pour loger une partie des employés sur le site.

Ce projet permettrait de dynamiser le secteur du tourisme dans la vallée de Kaysersberg et, plus globalement, à l'échelle du Centre Alsace et du Massif des Vosges, en créant une offre nouvelle sur ce créneau.

En termes d'intégration paysagère, le projet reprend ou recrée les codes architecturaux des bâtiments historiques du centre médical. Globalement, les volumes actuels seraient conservés et le projet serait réalisé dans l'emprise bâtie existante.

Cependant, la commune de Fréland est classée en zone de montagne. Ainsi, en application des articles L122-16 et R122-7 du code de l'urbanisme, le projet relève d'une unité touristique nouvelle (UTN) en cela qu'il crée une surface d'hébergement touristique de plus de 300 m² de surface de plancher dans une construction isolée en zone naturelle.

Or, une UTN doit être inscrite et prévue par les documents d'urbanisme (SCOT et POS/PLU).

Considérant que ce projet est d'intérêt général à l'échelle de la vallée de Kaysersberg, du territoire Montagne, Vignoble et Ried, voire au-delà, à l'échelle du Centre Alsace, la CCVK souhaite permettre l'inscription de l'UTN dans les documents d'urbanisme en engageant deux procédures de déclaration de projet emportant :

- D'une part, mise en compatibilité du SCOT Montagne Vignoble et Ried actuel, approuvé le 15/12/2010,
- D'autre part, mise en compatibilité du POS de Fréland en vigueur.

Suite à une réunion présidée par le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin associant l'ensemble des acteurs du dossier, il a été convenu que les services de l'Etat

accompagnent la CCVK dans ce dossier. Il a également été confirmé que la CCVK peut porter les deux procédures (SCoT et POS).

Pour la réalisation des dossiers et études préalables, le recours à un bureau d'études est nécessaire. Les deux procédures sont distinctes mais peuvent être menées en parallèle. Ainsi les études peuvent être mutualisées pour chaque dossier. Elles se déroulent comme suit :

Délais	Mise en compatibilité du SCoT MVR	Mise en compatibilité du POS de FRELAND
	Etude : mise au point du dossier de mise en compatibilité du SCoT	Etude : mise au point du dossier de mise en compatibilité du POS
3 à 4 mois	Consultation de l'autorité environnementale (3 mois) Consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (3 mois) Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites sur les dispositions relatives à l'UTN Réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées au SCoT	Consultation de l'autorité environnementale (3 mois) Réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées au POS
2 à 3 mois	Enquête publique (lancée par le préfet) (1 mois) Conclusion du commissaire enquêteur (1 mois)	Enquête publique (lancée par le Président de la CCVK) (1 mois) Conclusion du commissaire enquêteur (1 mois)
2 à 3 mois	Approbation de la mise en compatibilité du SCoT par le syndicat du SCoT (2 mois) (à défaut approbation par arrêté préfectoral) Mesures d'exécution (affichage, publications, presse...)	Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de FRELAND, par délibération du Conseil Communautaire de la CCVK Mesures d'exécution (affichage, publications, presse...)

Le délai global est donc d'environ 8-10 mois hors délais de réalisation des études.

Par ailleurs, la mise en compatibilité du SCoT en vigueur implique de décaler la procédure d'approbation du SCoT en cours de révision ; cette dernière devant en effet être approuvée après l'approbation de la mise en compatibilité. L'information sera communiquée lors d'une prochaine séance du Comité directeur du Syndicat Mixte du SCoT.

VU le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement

VU le Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried approuvé le 15/12/2010 par le comité directeur du Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried

VU le Plan d'Occupation des Sols de Fréland approuvé par le Conseil Municipal le 27/03/1990 et modifié le 12/12/1996, le 03/08/2005 et le 14/10/2009

VU le projet de réhabilitation de l'ancien centre médical SALEM et sa conversion en établissement hôtelier transmis par le maître d'ouvrage ;

VU les statuts de la CCVK

CONSIDERANT que la CCVK est l'établissement public compétent pour élaborer les documents d'urbanisme

CONSIDERANT l'intérêt général que revêt le projet de création d'un établissement hôtelier pour le territoire de la CCVK notamment en résorbant une friche de plus de 6200 m² de surface de plancher, en développant l'attractivité de la vallée, en contribuant à son développement économique et touristique et en créant plus de 50 emplois

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'approuver** le principe d'engager une procédure de déclaration de projet au titre du code de l'urbanisme qui emportera d'une part, la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried approuvé le 15/12/2010 et d'autre part, la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Fréland en vigueur ;
- **de charger** le Président ou son représentant de conduire ces procédures et de signer tout document se rapportant à ce dossier.

3.2 **N°104/2017-AG** : Transports - Navette des Crêtes : Validation de la participation de la CCVK et approbation de la convention de partenariat 2017 (*Cf. annexe 104*)

Pour mémoire :

En 2013, l'ensemble des partenaires du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (Régions, Départements, Commissariat du Massif) a souhaité remettre en place la navette des Crêtes sous une nouvelle formule, impliquant l'ensemble des territoires (communautés de communes & offices de tourisme du territoire ainsi que villes et agglomérations-portes).

Par délibération n°054/2013-AG du 27/06/2013, le Conseil Communautaire a approuvé la convention tripartite définissant les modalités de fonctionnement et de partenariat du dispositif pour la période 2013-2015.

Par délibération n°059/2016-AG du 09/06/2016, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant à la convention tripartite, portant prolongation du dispositif d'un an (2016).

Cette année, une nouvelle convention a été établie ayant pour objet d'instaurer un partenariat pour la saison 2017, reconduire ce transport en commun touristique interdépartemental, reconduire le « Passeport pour la Grande Crête des Vosges » et préciser les modalités du partenariat financier.

La navette des Crêtes est reconduite selon les mêmes modalités techniques qu'en 2016 et circulera 10 jours, entre le 16 juillet et le 27 août 2017.

L'organisation des liaisons et de la navette touristique est assurée sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV. La communication générale sera également assurée sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV (financée à 100% par la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin).

La conception des balades, la commercialisation des produits marchands ainsi que la communication locale seront assurées, quant à elles, sous maîtrise d'ouvrage des territoires participants.

Le cofinancement des parties est fondé sur le principe de contribution solidaire des différents territoires au dispositif global.

Le plan de financement prévisionnel 2017 est estimé à 95 233.29 € TTC (82 437.69 € de transport et 12 795.60 € de communication) dont 4 307.65 € de participation pour la CCVK, soit 8.79% du coût global.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **de valider** la participation de la CCVK au dispositif « navette des crêtes » 2017 pour un montant de 4 307.65 €, à verser au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) ;
- **d'approuver** la convention de partenariat 2017 à intervenir avec le PNRBV ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

4. Finances

4.1 N°105/2017-FI : Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de la vallée de Kaysersberg

L'Office de Tourisme de la vallée de Kaysersberg sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 25 625,07€, en complément de la subvention attribuée pour l'année 2017 (462 000€).

Cette demande est motivée comme suit :

- 8 000€ pour le recrutement d'un emploi saisonnier supplémentaire, de juillet à fin septembre, à l'accueil du bureau de Kaysersberg afin de répondre à la hausse significative des demandes enregistrées depuis l'obtention du trophée de « Village préféré des français » ;
- 1 489,14€ pour la prise en charge des frais bancaires induits par le retard de versement de l'acompte de subvention 2017. La Trésorerie ayant, pour la première fois, conditionné ce versement à une délibération spécifique, l'acompte prévu en janvier par la convention liant la CCVK et l'OT, n'a pu être versé que le 6 mars ;
- 1 135,93€ pour des fournitures et travaux complémentaires (étagères, poignées de meuble...) dans le bureau d'accueil de Kaysersberg ;
- 15 000€ pour le versement d'une prime exceptionnelle aux salariés de l'OT en reconnaissance de leur investissement dans la mise en place de nombreuses manifestations à écho national (TFJV, TEPOS, Village préféré des français). La prime sollicitée correspond à la moitié de leur salaire mensuel.

Le Président propose de répondre favorablement à la demande de subvention exceptionnelle de l'OT pour le recrutement saisonnier, la prise en charge des frais bancaires et les fournitures et travaux au bureau d'accueil de Kaysersberg, soit un total de 10 625,07€. Il sollicite l'avis du Conseil Communautaire pour l'accord, le rejet ou le report au BP 2018 de la partie relative à la prime exceptionnelle aux salariés de l'OT.

Le Président souhaite procéder à un vote en deux temps :

- *Le premier vote portera sur la subvention de 10 625,07 euros, correspondant aux 3 premiers éléments présentés ;*
- *Le second, quant à lui, portera sur une subvention de 15 000 euros correspondant à une possibilité pour l'OT, de verser une prime à ses salariés.*

Avant de procéder au vote, M. Rémi MAIRE, Président de l'OT, souhaite préciser qu'il est à l'initiative de cette proposition : une reconnaissance financière à hauteur d'un demi mois de traitement, car il estime que l'équipe s'est fortement impliquée et n'a pas compter ses heures. Ils se sont engagés au-delà de leurs attributions que ce soit pour « le village préféré des français » ou pour les journées TEPOS (septembre 2016).

M. Patrick REINSTETTEL n'est pas de cet avis. Il estime que le fait de s'investir ne nécessite pas obligatoirement le versement d'une prime.

M. Rémi MAIRE, en sa qualité de Président de l'OT, quitte la salle.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de la vallée de Kaysersberg, d'un montant de 10 625,07 euros.

Le Conseil Communautaire autorise, par 14 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mmes PONGRATZ-GLEIZES et BOHN (voix par procuration) et MM. REINSTETTEL et BRUN) et 5 ABSTENTIONS (Mmes OLRV, SCHWARTZ et TANTET-LORANG et MM. VILMAIN et RUFFIO (voix par procuration)), le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de la vallée de Kaysersberg, d'un montant de 15 000 euros.

M. MAIRE réintègre la séance.

4.2 **N°106/2017-FI** : Décisions modificatives au budget « Administration Générale »**BUDGET AG - ADMINISTRATION GENERALE**

BUDGET AG	CHAP.	ART.	FONCT.	OPE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
					Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Procédure de déclaration de projet - mise en compatibilité du SCOT/POS de Fréland	20	202	810	OPNI				3 000.00 €
	10	10222	810	OPFI			500.00 €	
	021	021	01	OPFI			2 500.00 €	
	023	023	01			2 500.00 €		
	022	022	01			- 2 500.00 €		
Versement subvention à l'Office de Tourisme de la vallée de Kaysersberg	65	6474	95			25 700.00 €		
	022	022	01			25 700.00 €		
				TOTAL	- €	- €	3 000.00 €	3 000.00 €

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les Décisions Modificatives au budget « Administration Générale », comme ci-dessus détaillées.

5. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

5.1 Création d'une régie d'avances et de recettes

Par arrêté en date du 27 juin 2017, le Président de la Communauté de Communes a institué une régie de recettes auprès du service Jeunesse pour l'encaissement des produits suivants : stages et camps proposés par le service jeunesse et recettes liées aux actions d'autofinancement.

6. Communications du Président

6.1 Démission d'une Conseillère Communautaire

Mme Aurore PETITDEMANGE (représentante de Lapoutroie) a adressé sa démission en qualité de Conseillère Communautaire au Président.

Elle sera remplacée par Mme Aude BATOT, Conseillère municipale.

6.2 Engagement d'un partenariat avec la Préfecture de Gifu au Japon

Dans le cadre de ses activités de promotions des liens franco-japonais, le CEEJA coordonne la signature d'un partenariat entre la Préfecture de Gifu et le Département du Haut-Rhin. Le partenariat recherché par les japonais est à la fois touristique et économique et s'inscrit dans le moyen terme.

Lors du voyage préparatoire d'une délégation de Gifu pour les affaires internationales et le tourisme, en juin, un contact technique a été pris avec la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, à l'occasion d'un déjeuner dans le « village préféré des français ».

Ont été évoqués :

- L'invitation pour une délégation d'élus de la CCVK à participer à la grande marche « Fureai Walk », organisée par la compagnie japonaise All Nippon Airways (ANA) le 3 septembre 2017. Habituellement organisée chaque année dans une région différente du monde, elle empruntera exceptionnellement le même parcours que l'an dernier entre Kaysersberg Vignoble (Kientzheim) et Riquewihr.
- Le gouverneur de la Préfecture du Gifu participera à cet événement avec une délégation et sans doute le Président du Département.
- A cette occasion, un partenariat de principe pourrait éventuellement être formalisé entre Gifu et la CCVK, permettant de faciliter dans l'avenir sur des coopérations économiques ou touristiques
- Pour l'animation de cette Fureai Walk, des étudiants locuteurs anglais sont recherchés pour alimenter des conversations avec les japonais invités sur la vie locale, le paysage, etc.

7. Informations et divers

7.1 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Bureau :**
Judi 6 juillet 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres du Bureau
- **Commission d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC) :**
Mercredi 20 septembre 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres de la commission
- **Conseil Communautaire :**
Judi 21 septembre 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire :**
Judi 14 décembre 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire
- **Commission « Environnement » :**
Mardi 24 octobre 2017 à 18h00 – siège CCVK
Membres de la commission

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Personne ne demandant la parole, il lève la séance à 18h40.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°101/2017-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°102/2017-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires des 1 ^{er} et 15 juin 2017
n°103/2017-AG	Administration Générale	Urbanisme	Engagement d'une procédure de déclaration de projet pour la réhabilitation de l'ancien centre médical SALEM et sa conversion en établissement hôtelier : mise en compatibilité du SCOT Montagne Vignoble et Ried et mise en compatibilité du POS de FRELAND
n°104/2017-AG	Administration Générale	Transports	Navette des Crêtes : Validation de la participation de la CCVK et approbation de la convention de partenariat 2017
n°105/2017-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de la vallée de Kayzersberg
n°106/2017-AG	Finances	Décisions Modificatives	Décisions modificatives au budget « Administration Générale »

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **4 juillet 2017**

Ordre du jour :

1. N°101/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°102/2017-AG : Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaires des 1^{er} et 15 juin 2017

3. Administration Générale

3.1 **N°103/2017-AG** : Urbanisme - Engagement d'une procédure de déclaration de projet pour la réhabilitation de l'ancien centre médical SALEM et sa conversion en établissement hôtelier : mise en compatibilité du SCOT Montagne Vignoble et Ried et mise en compatibilité du POS de FRELAND

3.2 **N°104/2017-AG** : Transports - Navette des Crêtes : Validation de la participation de la CCVK et approbation de la convention de partenariat 2017

4. Finances

4.1 **N°105/2017-FI** : Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de la vallée de Kaysersberg

4.2 **N°106/2017-FI** : Décisions modificatives au budget « Administration Générale »

5. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

5.1 Création d'une régie d'avances et de recettes

6. Communications du Président

6.1 Démission d'une Conseillère Communautaire

6.2 Engagement d'un partenariat avec la Préfecture de Gifu au Japon

7. Informations et divers

7.1 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
	Mme Nathalie BOHN	<i>Voix par procuration donnée à M. REINSTETTEL</i>	
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	Mme Nathalie TANTET- LORANG		—
KAYSERSBERG VIGNOLE	M. Pascal LOHR, Vice-président		—
	Mme Martine SCHWARTZ Vice-présidente		—
	M. Michel BLANCK		—
	Mme Patricia BEXON		—
	M. Benoît KUSTER	<i>Voix par procuration donnée à M. LOHR</i>	
	Mme Myriam PARIS		—

	Mme Tiphaine BETTEMBOURG		—
	M. Gilbert MASSON	<i>Absent non représenté</i>	—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président	<i>Voix par procuration donnée à Mme OLRY</i>	
	Mme Catherine OLRY		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE	<i>Démissionnaire</i>	—
	M. René BRUN		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV	<i>Voix par procuration donnée à Mme DUPONT</i>	
	M. Rémi MAIRE		—
	Mme Emilie HELDERLE	<i>Voix par procuration donnée à M. MAIRE</i>	